

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU CARCASSONNAIS

Le guide de l'Agglo

Communauté d'Agglomération du Carcassonnais



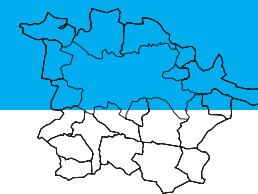
**Nos compétences
à votre service**



Sommaire

La coopération intercommunale en quelques mots	1
Les Maires et les communes de votre Agglo	2
Les Élus de l'Agglo - Composition du bureau	4
Les communes qui composent votre Agglo	7
Les compétences obligatoires	12
Les compétences optionnelles	15
Les compétences supplémentaires et facultatives	21
L'Annuaire des 21 communes	23
L'Annuaire du CIAS	24
L'Annuaire de l'Agglo	25

La coopération intercommunale en quelques mots



La Communauté d'Agglomération du Carcassonnais résulte de l'application de la loi Chevènement (12 juillet 1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 21 communes formant un ensemble de plus de 70 000 habitants.

Les dates à retenir...

> **Février 2001** : étude portant sur la préparation opérationnelle de la Communauté d'Agglomération.

> **Mai-juin 2001** : les Conseils Municipaux des communes appartenant à la première et deuxième couronne de Carcassonne approuvent le principe de la création de l'Agglo.

> **Septembre 2001** : Création des statuts de la CAC.

> **Décembre 2001** : Création de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et composition du bureau.

16 communes : Berriac, Carcassonne, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Lavalette, Montirat, Palaja, Pennautier, Pezens, Roullens, Trèbes, Villedubert, Villemoustaussou.

> **Mai 2002** : Élargissement de la CAC.

4 nouvelles communes : Leuc, Mas des Cours, Preixan, Rouffiac d'Aude.

> **Juin 2004** : Extension de la CAC.

1 nouvelle commune : Villefloure.

> **Mars 2005** : Nouvelle présidence suite au décès de Monsieur Raymond CHESA.

> **Mars 2008** : Élections municipales.

> **17 avril 2008** : Installation du nouveau Conseil Communautaire.



À noter

- Une Communauté de Communes regroupe moins de 50 000 habitants.
- Une Communauté d'Agglomération regroupe entre 50 000 et 500 000 habitants. Elle comprend au moins une commune de plus de 15 000 habitants.
- Une Communauté Urbaine regroupe plus de 500 000 habitants dont une commune de plus de 50 000 habitants.

Les Maires et les communes de votre Agglo



Berriac

Jean-Michel PAREDES
Nombre d'habitants : 785

Carcassonne

Gérard LARRAT
Nombre d'habitants : 46 216

Caux-et-Sauzens

Angel ESTEBAN
Nombre d'habitants : 760

Cavanac

Henri SOURNIES
Nombre d'habitants : 911

Cazilhac

Jean-Luc SARRAIL
Nombre d'habitants : 1 776

Couffoulens

Régis JAUB
Nombre d'habitants : 552

Fontières d'Aude

Alain GARINO
Nombre d'habitants : 374

Lavalette

Jésus TOLOMIO
Nombre d'habitants : 1 436

Leuc

Bernard CALVET
Nombre d'habitants : 601

Mas des Cours

Manuel IBANEZ
Nombre d'habitants : 17

Montirat

Jean-Pierre PELIX
Nombre d'habitants : 60

Palaja

Alain CASELLAS
Nombre d'habitants : 2 234

Pennautier

Christian BOURREL
Nombre d'habitants : 2 284

Pezens

Jean-Pierre BOTSEN
Nombre d'habitants : 1 301

Preixan

Daniel BARCELO
Nombre d'habitants : 451

Rouffiac d'Aude

Thierry MASCARAQUE
Nombre d'habitants : 344

Roullens

Roland COMBETTES
Nombre d'habitants : 430

Trèbes

Claude BANIS
Nombre d'habitants : 6 118

Villedubert

René SCIAMMA
Nombre d'habitants : 301

Villeflore

Jean-Louis ARIBAUD
Nombre d'habitants : 79

Villemoustaussou

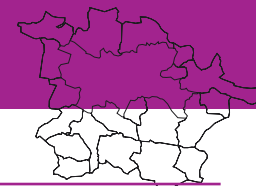
Christian RAYNAUD
Nombre d'habitants : 3 300



Les chiffres sont issus du recensement général de 1999 et de leurs recensements partiels de 2002 à 2006 pris en compte au fur et à mesure de leur publication au Journal Officiel.

Les Élus de l'Agglo

Composition du bureau



PRÉSIDENT
M. Gérard LARRAT
(Maire de Carcassonne)



1^{er} Vice-Président
M. Jean-Luc ROUX
(Conseiller Municipal
Ville de Carcassonne)
Délégué aux Finances et chargé
de l'élaboration des budgets.



2^{ème} Vice-Président
M. Christian RAYNAUD
(Maire de Villemoustaussou)
Délégué aux transports urbains
et interurbains et à la régie
Agglo'bus.



3^{ème} Vice-Président
M. Claude BANIS
(Maire de Trèbes)
Délégué à la politique
économique, en charge de la
gestion, la commercialisation,
l'entretien et la promotion des
Zones d'Activités Économiques.



4^{ème} Vice-Président
M. Roland COMBETTES
(Maire de Roullens)
Délégué à l'environnement, en
charge de la protection, de la
mise en valeur des espaces
naturels et du Schéma de
Cohérence Territoriale (SCOT).



5^{ème} Vice-Président
M. Christian BOURREL
(Maire de Pennautier)
Délégué à la politique
économique en charge de
l'économie rurale et viticole,
de l'aménagement touristique
et de l'aéroport.



6^{ème} Vice-Président
M. Jésus TOLOMIO
(Maire de Lavalette)
Délégué à l'environnement,
en charge de l'Eau et de
l'Assainissement Collectif
et non Collectif.



7^{ème} Vice-Président
M. Jean-Louis BES
(Conseiller Municipal
Ville de Carcassonne)
Délégué à la politique
et à l'action sociale.



8^{ème} Vice-Président
M. Jean-Pierre BOTSÉN
(Maire de Pezens)
Délégué à la politique de la
ville, chargé de la Mission
Locale d'Insertion du Bassin
Carcassonnais (MLI) et du Plan
Local d'Insertion par
l'Économique (PLIE).



9^{ème} Vice-Président
M. Angel ESTEBAN
(Maire de Caux-et-Sauzens)
Délégué aux équipements
culturels, en charge de la
gestion et du développement
de l'École d'Arts, de la
coordination des projets
d'équipements culturels,
notamment du projet de la
médiathèque, de la mise en
place du réseau de lecture
publique.



10^{ème} Vice-Président
Mme Maryvonne DELON
(Conseillère Municipale
Carcassonne)
Déléguée à la politique et à
l'action sociale, en charge du
secteur de la petite enfance.



11^{ème} Vice-Président
M. Jean-Michel PAREDES
(Maire de Berriac)
Délégué à la politique de la
ville, en charge du Contrat
de Cohésion Sociale (CUCS) et
des relations avec le
groupement d'Intérêt Public/
Développement Social Urbain
(GIP/DSU).



12^{ème} Vice-Président
M. Pierre DUGRAND
(Conseiller Municipal
Carcassonne)
Délégué à la politique de l'habi-
tat social, en charge du dossier
de l'opération de rénovation
urbaine et des relations avec
l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine (ANRU),
en charge également des
personnes âgées en milieu
rural.



13^{ème} Vice-Président
M. Alain CASELLAS
(Maire de Palaja)
Délégué à l'environnement,
en charge du dossier de la
Collecte et du Traitement
des Ordures Ménagères (SMIC-
TOM), du budget du SMICTOM,
du Schéma départemental de
collecte de tri, des relations
avec le Syndicat Départemental
des Ordures Ménagères (SYDOM)
et du pôle environnemental de
Salvaza.



14^{ème} Vice-Président
M. Daniel BARCELO
(Maire de Preixan)
Délégué à la politique et à
l'action sociale, en charge des
personnes âgées en milieu rural.



15^{ème} Vice-Président
M. Jean-Paul FERRIF
(Adjoint au Maire de Trèbes)
Délégué à la politique
économique en charge de la
coordination des travaux
d'aménagement de la Zone
d'Activité de Béragne.



16^{ème} Vice-Président
M. Bernard CALVET
(Maire de Leuc)
Délégué à la politique
de l'habitat social et au
logement, en charge du Plan
Local de l'Habitat (PLH),
de l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat -
Programme d'Intérêt Général,
de la mise en œuvre du Plan
Départemental du Logement
des Personnes Défavorisées
(PDLPD), des relations avec les
bailleurs sociaux, de la politi-
que de l'Habitat Social sur le
territoire de l'Agglomération.

Les Élus de l'Agglo

Composition du bureau



17^{ème} Vice-Président
M. Jean-Luc SARRAIL
(Maire de Cazilhac)
Délégué à la politique et à l'action sociale, en charge du secteur de l'adolescence.



18^{ème} Vice-Président
M. Thierry MASCARAQUE
(Maire de Rouffiac d'Aude)
Délégué à l'environnement, en charge de la prévention des risques naturels, des actions de protection contre le risque d'inondation, des relations avec le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et avec les Syndicats Hydrauliques de Bassin.



19^{ème} Vice-Président
M. Régis JAUB
(Maire de Couffouleurs)
Délégué aux travaux, à la voirie et aux infrastructures intercommunales.



20^{ème} Vice-Président
M. Jean-Louis ARIBAUB
(Maire de Villefloure)
Délégué à l'accueil des gens du voyage, au suivi et à la mise en œuvre du Schéma Départemental, au projet d'aire de grands passages, à la gestion des aires d'accueil. Il est également chargé du dossier de la fourrière intercommunale et des relations avec la Société Carcassonnaise de Protection Animale (SCPA).

Membres du bureau



M. Henri SOURNIÉS
(Maire de Cavanac)
1^{er} membre



M. Manuel IBANEZ
(Maire de Mas des Cours)
2^{ème} membre



M. Alain GARINO
(Maire de Fontiès d'Aude)
3^{ème} membre

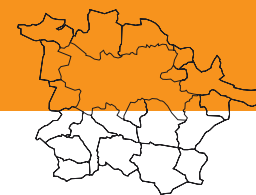


M. René SCIAMMA
(Maire de Villedubert)
4^{ème} membre



M. Jean-Pierre PELIX
(Maire de Montirat)
5^{ème} membre

Les communes qui composent votre Agglo



Berriac

À 5 kilomètres à l'est de Carcassonne, Berriac compte près de 800 habitants. Sa situation géographique favorise son développement. Depuis près de 15 ans la commune connaît un véritable essor démographique entraînant la création de nouvelles habitations, commerces...



Caux-et-Sauzens



À l'Ouest de Carcassonne (7 kilomètres), entre Montagne Noire et Malepère, Caux-et-Sauzens est une commune moderne qui a su préserver son authenticité villageoise.

Le village dispose de nombreux services à la population qui offrent une qualité de vie d'exception. Rien de plus classique pour un village paisible, qui veut grandir tout doucement sans perdre son âme de communauté.

Carcassonne

Carcassonne, Préfecture de l'Aude, Ville aux deux sites classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité (Canal du Midi classé en 1996 au titre de l'environnement, Cité de Carcassonne classée en 1997 au titre du patrimoine de la Culture), héberge une population de près de 50 000 habitants. Avec ses 2000 ans d'histoire, Carcassonne est le véritable joyau historique du département de l'Aude et de la Communauté d'Agglomération.



Cavanac

À 5 kilomètres de la Cité de Carcassonne, bordé par les routes des châteaux Cathares, au pied des Corbières, Cavanac se situe dans un cadre naturel d'exception. La commune bénéficie d'un patrimoine architectural riche : l'église Saint-Pierre, le portail et la grille d'entrée du château, et les vestiges d'habitat néolithique de la Farguette qui font l'objet d'une protection aux monuments historiques.



Les communes qui composent votre Agglo



Cazilhac

Situé à trois kilomètres du sud de Carcassonne, à deux pas de la Cité Médiévale, la commune jouit d'un environnement privilégié permettant de se retrouver en phase avec des paysages de toute beauté. Le village procure à ses 1 776 habitants toutes les commodités grâce à des commerces variés.



Couffoulens

Entre vignes et champs, Couffoulens est une commune séduisante et attrayante. Ce village abrite sur son territoire trois monuments inscrits aux monuments historiques depuis 1948 : l'église et ses pierres tombales, la croix de métier à l'est du Château, ainsi que la façade nord, toiture et terrasse du Château.



Fontiès d'Aude



Petit village situé à 10 minutes de la Cité Médiévale de Carcassonne, cette commune est principalement connue pour son

activité viticole. Ce village jouit d'une qualité de vie exceptionnelle et d'un patrimoine riche avec notamment " La croix de métier ", inscrite aux monuments historiques depuis 1948 qui surplombe l'entrée de la commune.

Lavalette



Lavalette dont le nom signifie " petite vallée " connaît une croissance démographique importante depuis près de 30 ans favorisant ainsi l'implantation de commerces et de nouvelles professions

au centre du village. Lavalette possède trois monuments historiques protégés par une inscription : la croix de cimetière de 1540 et deux croix discoidales de part et d'autre de la porte du cimetière.

Leuc



Leuc est situé à 10 kilomètres de Carcassonne au milieu de vignobles. Dans le village, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, se dresse le Château.

En amont, sur la rive droite du Lauquet, on peut voir les ruines de la chapelle Saint-Laurent. L'église Saint-Pierre, de style Gothique s'ajoute à la formidable palette des richesses patrimoniales de la commune. Enfin, le village est traversé par le sentier de randonnée " Pieras e Vinhas " qui relie la Cité Médiévale de Carcassonne à l'Abbaye de Saint-Hilaire.

Palaja

À 4 kilomètres de Carcassonne, Palaja est adossée aux contreforts des Corbières. Au total, près de 2 300 Palajonais vivent sur la commune. Palaja est un véritable trésor architectural avec deux sites classés à l'inventaire des monuments historiques : l'église Saint-Etienne construite au début du XIV^e siècle par Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne et le pigeonnier " Cazaban " clocher d'un ancien prieuré appelé " Prieuré du St-Sépulcre et de St-Foulc ".



Mas des Cours



Niché au milieu de la garrigue, Mas des Cours est la plus petite commune de l'Agglomération. Toutefois, ce village séduit

par son authenticité et sa simplicité. Sur la commune, les ruines du château (XVI^e siècle) et le vieux Pont sur la Lauquette inscrits aux Monuments Historiques marquent la richesse patrimoniale du village.

Montirat

Village de 60 habitants, Montirat fait partie des plus petites communes membres de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais. Cette commune est située près de Carcassonne et bénéficie d'un cadre de vie de qualité.

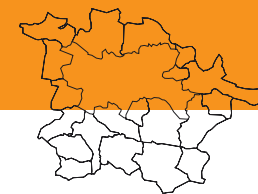


Pennautier

Aujourd'hui avec plus de 2 280 habitants, cette commune bénéficie de commerces et de services à la personne qui ne cessent de s'étendre. Depuis 1972, le château et son parc sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.



Les communes qui composent votre Agglo



Pezens

La commune de Pezens (1 301 habitants) est idéalement située sur l'axe Est/ouest reliant les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la proche Espagne. Sa position géographique associée à un terroir de qualité en fait un lieu privilégié pour s'implanter économiquement.



Rouffiac d'Aude



Située à quelques kilomètres de Carcassonne, cette commune de 344 habitants, bénéficie d'un cadre de vie rural tout en proposant à ses habitants de nombreux services (épicerie, poste, presse, tabac).

Elle connaît également une vie associative forte qui permet à l'ensemble de ses administrés de profiter d'animations régulières.

Roullens

Roullens s'élève sur un coteau, au flanc de la Malepère, dominant à l'est la vallée de l'Aude. Le territoire s'étend sur environ 789 hectares et présente deux entités paysagères bien distinctes : la plaine au nord est, au relief vallonné, composée essentiellement de vignes et de champs et les premiers coteaux de la Malepère, avec un relief plus marqué, occupés par des chênes verts et des chênes pubescents.



Trèbes

Avec le Pont Aqueduc sur l'Orbiel classé et l'Église Saint-Étienne inscrit à l'inventaire des monuments historiques, la commune est un véritable bijou architectural. À ce patrimoine exceptionnel, Trèbes offre également à ses administrés la possibilité de profiter des paysages à travers des balades de toute beauté (Canal du Midi, L'Aude, le Lac, les squares, les places...).



Villefloure

Villefloure, du latin *Villa* (ferme) et *Florianus* (nom Romain) compte à ce jour près de 80 habitants. À quelques kilomètres de Carcassonne, cette commune conserve les plus vieilles traditions de notre région telles que l'élevage de moutons ou de chèvres.



Preixan

Preixan (451 habitants) se dit *Preicho* en occitan ce qui signifie perché. Ce village occupe en effet, une situation géographique exceptionnelle, car perché sur les hauteurs à 10 km de Carcassonne, le village veille sur la Malepère.



Villedubert

À 6 kilomètres de Carcassonne, cette commune qui regroupe plus de 300 habitants est marquée par une présence forte d'espaces naturels caractérisés par les vignes, le Canal du Midi, l'Aude et la vallée de l'Orbiel. Ce village est réputé pour sa convivialité et pour sa vie associative forte.



Villemostaussou

Avec ses 3 300 habitants, cette commune affirme une volonté de développement économique associée au maintien de la qualité de vie liée au milieu rural. Grâce à son réseau de commerçants et d'artisans, ses infrastructures et son tissu associatif diversifié, la commune offre un cadre de vie de qualité.



Les compétences obligatoires



Développement économique - Tourisme

La CAC assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités.

La création et l'extension des Zones d'Activités ont permis l'implantation de nouvelles entreprises et généré la création de nouveaux emplois, créant un véritable élan économique.

Qu'elle soit industrielle, artisanale ou commerciale, l'entreprise trouve sa place dans les opérations d'aménagement menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.



L'Agglo développe des initiatives en faveur de la valorisation économique, en assurant un équilibre entre les nouvelles opérations de développement (implantation de nouvelles entreprises, travaux de voirie...) en optimisant les potentialités existantes, en attirant les entreprises à forte Valeur Ajoutée et en créant des projets nouveaux.

Aménagement de l'espace communautaire

Création du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La CAC gère et aménage l'espace communautaire afin de préserver l'identité cohérente de territoire. Elle a donc pour mission de mettre en place le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est un document de planification stratégique



intercommunal définissant les orientations générales de l'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. La prochaine étape de ce dossier est la réalisation du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Agglo'Bus

Depuis plus de 6 ans qu'il a succédé à la régie CART (Carcassonne Transports), la régie Agglo'Bus a développé activement un réseau de transports en commun structuré à l'échelle du nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce service offre une solution de proximité efficace pour tous les déplacements et favorise la desserte de toutes les communes membres de l'Agglomération.

Services proposés par la régie Agglo'Bus

- Le Réseau urbain et périurbain : 11 lignes

Agglo'bus propose également des abonnements spécifiques et adaptés aux familles, scolaires et aux plus jeunes.



- Transport à la Demande (T.A.D)



Le TAD est un véritable transport de proximité. Il permet de disposer de la rapidité du transport, d'un

confort accru dans le choix des horaires, de la convivialité du transport ainsi que de la multiplication des possibilités de déplacements.

Communes concernées : Berriac, Carcassonne, Cavanac, Caux-et-Sauzens, Cornèze, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Lavalette, Leuc, Montirat, Pennautier, Pezens, Preixan, Rouffiac d'Aude, Roullens, Villedubert, Villefloure, Villemoustaussou (quartiers du "THOU" et de la "MONTADE").

- **Handi'Bus** : ce service s'adresse à toutes les personnes domiciliées dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais, se trouvant dans les cas suivants :



- Personnes atteintes d'un handicap moteur se déplaçant en fauteuil roulant,
 - Personnes atteintes d'un handicap sensoriel de type cécité (mention étoile verte).
- Ce service fonctionne à l'année du lundi au samedi, sauf les dimanches et les jours fériés, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

- **Navette aéroport**

(Cité médiévale / Dôme / Gare SNCF/ Aéroport)
Cette navette relie l'aéroport de Carcassonne au centre ville de Carcassonne. Les départs de l'aéroport se font 20 minutes après le débarquement des passagers de l'avion.

- **Navette Cité / Centre ville Carcassonne**

Cette navette permet de vous déplacer de la Cité Médiévale vers le centre ville de Carcassonne. Ce service est mis en place chaque année de mai à septembre.



Les compétences obligatoires

• **Toucs** : ce moyen de transport non-polluant et silencieux permet un accès de facilité dans le centre ville de Carcassonne. Il peut transporter jusqu'à 6 personnes et est accessible aux personnes se déplaçant avec difficulté. Ce service fonctionne chaque année de mai à octobre.



Équilibre social de l'habitat

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Lancé officiellement après la signature de la convention d'opération entre l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté d'Agglomération, le Programme d'Intérêt Général (PIG) occupe une place importante dans le cadre des aides à la réhabilitation des logements.



avant

après

La nature des travaux réalisés est très variée : mise aux normes (électricité, assainissement individuel...), mise en accessibilité chez les personnes âgées, réfection des façades, travaux de gros œuvre...

Programme Local d'Habitat (PLH)

Ce document définit pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. L'objectif est d'assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Logement social

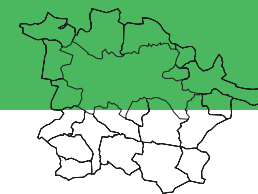
- > Aides financières spécifiques en faveur de la construction et la rénovation de logements sociaux.
- > Participation au programme de rénovation urbaine (ANRU) des quartiers La Conte / Ozanam sur Carcassonne.

Politique de la ville

Participation aux dispositions contractuelles de développement local et d'insertion Économique et Sociale

- > Participation au Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- > Participation à la Mission Locale d'Insertion
- > Participation au Plan Local pour l'Insertion par l'Économie.

Les compétences optionnelles



Voirie d'intérêt communautaire

Il s'agit essentiellement de l'entretien, l'aménagement des voies desservant des Zones d'Activités Économiques.

Construction, aménagement, entretien d'équipements culturels, sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire

École d'Arts

En quelques années, la Communauté d'Agglomération a su développer sa compétence en matière d'enseignement artistique. L'École d'Arts de la CAC est devenue en 5 ans un lieu de culture et d'enseignement incontournable. Cette école est le seul établissement public du département de l'Aude qui propose dans un même lieu 4 activités artistiques tout en respectant un programme de formation prescrit par le ministère de la culture : Art Dramatique, Danse, Musique et Arts Plastiques.



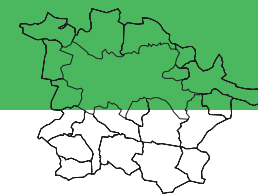
CONSTRUCTION

D'UNE NOUVELLE ÉCOLE EN 2009 :

D'une superficie d'environ 5 700 m², le futur siège de l'École d'Arts conçu pour diminuer les consommations d'énergie, pourra accueillir près de 1650 élèves. Le bâtiment sera implanté quartier Prat Mary à Carcassonne de façon à créer un vis-à-vis avec la médiathèque.

Lecture publique : La médiathèque intercommunale

La compétence " Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs " a été retenue par la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais lors de sa création au titre des compétences optionnelles. Par délibération en date du 27 juin 2007, elle a évolué en véritable compétence " Lecture publique ". Des études ont donc été confiées à un bureau d'études " Émergence Sud " qui a élaboré un dossier de pré-programme présenté et approuvé devant le Comité de Pilotage en présence de représentants de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général. Après étude et analyse des 8 sites pressentis dont plusieurs en centre ville de Carcassonne, et présentation par le Bureau d'études de plusieurs scénarios, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour la localisation de cet équipement communautaire au lieu dit " Prat Mary ", permettant d'offrir au quartier du Viguier un lieu de vie sociale et d'animation.



Complexe de loisirs Raymond CHESA (Lac de la Cavayère)

La CAC contribue à l'aménagement des espaces publics en effectuant des travaux d'entretien et de débroussaillage des espaces naturels dont elle a la gestion. Ainsi, la gestion du complexe de loisirs Raymond CHESA (Lac de la Cavayère) relève d'une compétence communautaire.



Ce site naturel propose des loisirs variés aux habitants et aux touristes de passage. Activités proposées sur place : Parc Acrobatique Forestier (PAF), flotteurs, mini-golf, beach volley, randonnées.

Solidarité

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Chaque jour, la CAC est à vos côtés et vous propose des services adaptés en fonction de vos besoins, de vos attentes et de vos envies. L'Agglo s'engage dans une politique de développement social pour offrir des services de qualité. Première Communauté d'Agglomération au plan national ayant pris la compétence sociale dès 2003, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) emploie aujourd'hui plus de 700 agents répartis sur différents sites. Les services proposés répondent aux besoins de toutes les tranches de la population.

Petite enfance

• 7 crèches collectives et familiales sur l'Agglomération



Ces établissements accueillent les enfants âgés de 3 mois à 4 ans en accueil régulier ou occasionnel. Ils fonctionnent du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ces crèches sont

implantées dans toute l'Agglomération : Carcassonne (Jean-Jaurès, La Roseraie, Viguié, Fabre d'Eglantine, crèche familiale " Les petits Loups "), Trèbes (crèche espace Câlins), Pezens (Les Galopins).

• Relais Assistantes Maternelles

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ont pour missions de créer un environnement favorable aux conditions de vie et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des Assistantes Maternelles.

RAM de Carcassonne Ouest

> secteurs concernés : Carcassonne Ouest, Pezens, Pennautier, Villemoustaussou.

RAM de Carcassonne Est

> secteurs concernés : Carcassonne Est, Berriac, Cazilhac, Cavanac, Palaja, Leuc, Couffoulens, Mas des Cours.

RAM de Lavalette

> secteurs concernés : Lavalette, Roullens, Preixan, Rouffiac d'Aude, Caux-et-Sauzens.

RAM de Trèbes

> secteurs concernés : Trèbes, Villedubert, Fontiès d'Aude, Montirat.

Enfance-Jeunesse

• 7 Accueils de Loisirs

(maternels, mixtes et traditionnels)

- > Enfants de 3 à 5 ans : Jean Jaurès, Cazilhac
- > Enfants de 3 à 12 ans : Trèbes, Villemoustaussou, La plaine Mayrevieille
- > Enfants de 6 à 12 ans : Complexe de Loisirs Raymond CHESA
- > Enfants de 6 à 17 ans : La Bastide de Madame à Couffoulens



• 29 Accueils de Loisirs périscolaires

Les " ALP " sont nés de la volonté de la Communauté d'Agglomération de proposer un service d'accueil aux familles, dont les enfants sont scolarisés dans une école maternelle ou primaire du périmètre.

• 11 Accueils de Loisirs Adolescents

Véritable lieu de rencontres et d'échanges, les AL " ados " sont des espaces de citoyenneté où de nombreuses activités socio-éducatives sont proposées.



Centres sociaux

• 3 centres sociaux à Carcassonne

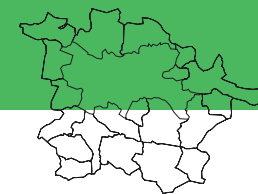
Les 3 Centres Sociaux (Roseraie, Grazaillès et le Viguié) gérés par le CIAS sont des équipements collectifs et polyvalents, représentant un maillon essentiel de la lutte au quotidien contre l'exclusion. Pour cela, ces structures, conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude, mettent en œuvre deux volets d'intervention : l'animation globale et l'animation collective famille.

Centre Social de " Grazaillès "



Ce Centre Social, situé à proximité du complexe sportif de Grazaillès, est un espace ouvert à l'ensemble de la population de ce secteur Nord de la ville (Grazaillès, Fléming, La Pierre Blanche, Albignac...)

- > **Petite enfance** : le centre bénéficie d'un espace livres " Enfants/Parents " ouvert tous les mercredis matins.
- > **L'enfance** : une bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine.
- > **Accompagnement à la scolarité** : cette action en partenariat avec les écoles Jean Giono et Marcellin Berthelot aide certains élèves dans leurs parcours scolaires.
- > **L'adolescence** : le Centre social a mis en place un lieu de rencontre et d'échanges pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans.
- > **Point Information Jeunesse** : espace permettant aux jeunes d'avoir un soutien dans la recherche d'informations, d'emploi, de stage...



Centre Social du " Viguier "

Le centre social du " Viguier " est ouvert à l'ensemble de la population des quartiers St-Jacques-Le Viguier

> **Une Conseillère et une médiatrice pour accompagner les familles** : une conseillère en Économie Sociale et Familiale et une Médiatrice Sociale et Scolaire accompagnent les familles dans leur insertion.

Des groupes de parole entre parents sont également animés dans le cadre d'un lieu de rencontre afin de faciliter les échanges.

> **Activités ouvertes aux femmes du quartier** : le lundi après-midi, les femmes du quartier se retrouvent autour d'activités diverses.

> **Une salle Adolescents** : les jeunes sont accueillis dans la " Salle Ados " où les animateurs leur proposent diverses activités.

> **Accompagnement à la scolarité** : le CIAS organise trois cycles d'accompagnement scolaire à destination des écoles primaires Marcel Pagnol et Jules Ferry ainsi que du Collège Émile Alain.

> **Point Information Jeunesse** : les jeunes adultes à la recherche d'informations concernant les études, l'emploi ou le logement, peuvent consulter Internet gratuitement avec les conseils d'un animateur.

> **Vie associative** : la vie du centre est rythmée par les activités des associations (Amitié des Aînés, les cours d'Allemand, la gymnastique volontaire, le yoga, organisation d'événements.

Centre Social " La Roseraie "



Ce centre situé sur l'artère principale de l'axe Narbonne-Toulouse, intervient tant en direction des Zones Urbaines

Sensibles que des autres populations du secteur Est Carcassonnais.

> **Secteur Adolescent (adolescents entre 13 et 17 ans)** : il donne accès à des loisirs diversifiés pendant, mais aussi, hors vacances scolaires.

> **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** : il accompagne l'enfant dans son travail scolaire et propose aussi des activités lui permettant de sortir de son cadre quotidien. Cette action concerne les enfants des écoles : La Gravette, Pech Mary et ceux du collège Jules Verne.

> **Espace Livres Familles** : cet espace permet aux habitants de participer au développement de la cohésion familiale et sociale autour du livre, du conte...

> **Adulte Relais** : l'adulte Relais accueille, écoute, informe et accompagne toutes personnes rencontrant des difficultés de compréhension, traduction, de rédaction...

> **Vie Associative** : ce centre soutient la vie associative sur son territoire d'intervention avec une aide logistique et la mise à disposition de locaux.

> **Socialisation des Femmes d'Ozanam** : cette action tend à favoriser l'accès des femmes à la citoyenneté à travers l'apprentissage linguistique, des activités culturelles...

Loisirs

Opération Pass'Sports : des loisirs pour tous

Ouvert à ses débuts en période estivale, le dispositif est aujourd'hui étendu à chaque période de vacances scolaires. Pass'Sports s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans qui ne fréquentent pas les structures habituelles existantes.



• Deux formules pour moins d'un euro la semaine

- > 1^{re} formule : en accès libre à la carte, 15 € l'année pour accéder à toutes les activités proposées.
- > 2^{ème} formule : stages de 3 à 5 jours pour des découvertes plus approfondies des disciplines 20 € pour toutes inscriptions aux stages proposés.

• Trois volets d'activités sont proposés

- > Volet sportif : Judo, Squash, Boxe, Handball, Tir à l'arc, Gymnastique, Tennis, Plongée...
- > Volet culturel : Théâtre, Photo, Vidéo, Percussions...
- > Volet loisir : Sorties à la Mer, Bowling...

Bourse Loisirs

Cette action permet aux jeunes âgés de 14 à 16 ans de bénéficier d'une petite bourse de 60 €, en échange d'un travail d'action citoyenne sur la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais :

- > Travaux d'entretien,
- > Peinture,
- > Protection de l'environnement.

Point Familles

Un lieu pour parler et s'informer

Ce service, anonyme et gratuit, informe, conseille et oriente les familles en fonction de leurs préoccupations : grossesses, préadolescents, santé, loisirs...

Des soirées d'informations interactives en direction des parents sont également organisées. Les débats sont généralement orientés vers l'éducation, la prévention (alcool, sexualité...), santé et le droit (logements, violences conjugales...). Une équipe qualifiée accueille les usagers du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30, le mercredi et le samedi de 9h à 12h.

Insertion

Service Aide Légale-insertion

Le CIAS instruit les dossiers d'aide légale des personnes domiciliées sur l'Agglomération. Ils sont par la suite transmis pour décision au Conseil Général de l'Aude. Les demandes concernent généralement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, les services ménagers, le placement en maison de retraite ou en établissement, le portage de repas à domicile et les téléalarmes.

Les compétences optionnelles

RMI

Un référent tout au long de votre parcours

Le CIAS effectue le suivi des bénéficiaires du RMI, seul ou en couple, mais sans enfant à charge. Ces derniers bénéficieront de l'aide d'un référent pour l'élaboration de leurs parcours d'insertion formalisé par la signature d'un contrat d'insertion.

Personnes âgées

Les foyers restaurants dans l'Agglomération

Trois foyers restaurants (à Carcassonne " Le Soleil du Dôme ", Trèbes, Villemoustaussou) accueillent du lundi au samedi toutes les personnes concernées, pour déjeuner dans une ambiance chaleureuse en partageant un repas de midi équilibré.

Personnes concernées : Personnes de plus de 60 ans et/ou handicapées (sans conditions d'âge pour les personnes ayant un taux d'invalidité supérieur à 80 %).

Portage de repas à domicile sur l'Agglomération



Les personnes retraitées ou handicapées, quel que soit leur âge, peuvent bénéficier du portage des repas à domicile. Chaque jour, la société " Scolarest " délivre un repas préparé dans les meilleures conditions avec le concours d'une diététicienne afin de répondre aux besoins alimentaires de chacun.

Télé-Sécurité

En partenariat avec l'association Présence Verte, le CIAS propose un appareil de Télé - Sécurité. En cas de problème, l'abonné appuie sur le bouton de son transmetteur pour lancer son appel à un centre d'écoute. Suivant le diagnostic, l'interlocuteur téléphonique appelle un membre du réseau de solidarité, le médecin ou les services d'urgence.

Les personnes âgées d'au moins 60 ans et/ou handicapées sont concernées.

Service d'aide à domicile

Ce service accompagne dans la vie de tous les jours, les personnes âgées et/ou handicapées qui souhaitent vivre à leur domicile (entretien du logement, du linge...).

Un service 7 jours sur 7 est assuré pour les bénéficiaires de l'APA.

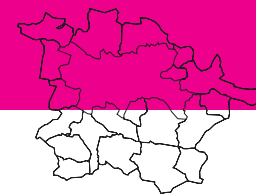
Service mandataire 3^{ème} âge

Dans le cadre de la loi des " services à la personne ", le CIAS, en qualité de " Mandataire " effectue en lieu et place du particulier " employeur " (personne âgée et / ou handicapée) toutes les démarches administratives relatives à l'emploi d'un salarié à son domicile.

Soins Infirmiers

Ce service contribue au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et / ou handicapées grâce à l'intervention d'une équipe d'aides soignants qui assurent, 7 jours sur 7, des soins d'hygiène corporelle et de confort.

Les compétences supplémentaires et facultatives

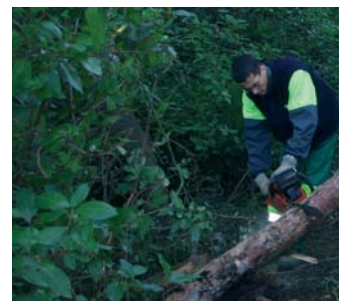


Les compétences supplémentaires

Environnement et cadre de vie

Protection et mise en valeur des espaces naturels remarquables :

- > Berges de rivière et autres cours d'eau
- > Espaces classés boisés
- > Itinéraires de promenades et de randonnées
- > Prévention des inondations



La CAC exerce la compétence " prévention du risque d'inondation " et entreprend régulièrement des travaux pour la remise en état de berges et de ruisseaux.



Elle étudie également les projets de création de bassins de rétention destinés à réguler l'écoulement des eaux pluviales dans les secteurs les plus sensibles. L'Agglomération aménage et entretient également les sentiers de randonnées. En effet, la prise en charge de l'entretien des itinéraires et l'étude des futurs projets relèvent des compétences qui lui sont attribuées.

LES 3 CHIFFRES CLÉS DE L'AGGLO

Nombre de communes :

21

Superficie totale :

256,45 km²

Nombre total d'habitants :

70 320

Les chiffres de la population sont issus du recensement général de 1999 et de leurs recensements partiels de 2002 à 2006 pris en compte au fur et à mesure de leur publication au Journal Officiel.

Les compétences supplémentaires et facultatives

Les compétences facultatives

Environnement cadre de vie

La gestion de la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères a été confiée au Syndicat Mixte du Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) qui outre les communes de l'Agglomération gère 15 autres communes extérieures à notre périmètre (soit 73 218 habitants).

Les habitants de la CAC ont aussi accès à 7 déchetteries fixes dans les communes de Carcassonne (Salvaza, la Fajeolle), Leuc, Palaja, Pennautier, Trèbes et Villemoustaussou.



Assainissement Non Collectif

La CAC intervient dans le domaine de l'Assainissement Non collectif, afin d'évaluer des projets d'assainissement neuf ou de réhabilitation d'installations existantes, de veiller au bon fonctionnement des

installations, d'aider au montage des dossiers de réhabilitation et de conseiller les particuliers.

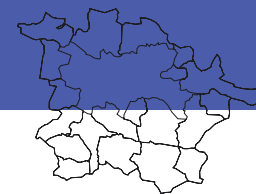
Les enjeux du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernent la préservation de la santé publique, la salubrité de l'environnement et la protection de notre ressource en eau.

“ Assainissement ” et “ Eau ”

À l'heure où ces lignes sont imprimées, la CAC a enclenché le processus qui devrait conduire à l'élargissement de son périmètre de compétences dans ces deux domaines. Au terme de ce processus, l'Agglo devrait devenir le gestionnaire des réseaux existants, à l'exception de celui de collecte d'eaux pluviales. Illustration de la vocation de ce territoire à constituer un espace de solidarité territoriale, ce transfert a pour objectif d'optimiser la gestion et la qualité des services rendus à la population mais surtout, à améliorer la qualité des rejets en milieu naturel, de contribuer à la protection de l'environnement et de garantir un développement durable.



L'Annuaire des 21 communes



Mairie de Berriac

Tél. : 04 68 78 53 60
Fax : 04 68 78 53 61
mairie-de-berriac@wanadoo.fr

Mairie de Carcassonne

Tél. : 04 68 77 71 11
Fax : 04 68 77 70 72
www.carcassonne.org
lemairie@mairie-carcassonne.fr

Mairie de Caux-et-Sauzens

Tél. : 04 68 71 02 02
Fax : 04 68 11 56 11
www.cauxetsauzens.org
mairie@cets11.org

Mairie de Cavanac

Tél. : 04 68 79 61 34
Fax : 04 68 79 61 34
cavanac.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Cazilhac

Tél. : 04 68 79 60 23
Fax : 04 68 79 82 26
secretariat@mairie-cazilhac.fr

Mairie de Couffoulens

Tél. : 04 68 79 62 75
Fax : 04 68 79 80 28
couffoulens@orange.fr

Mairie de Fontiès d'Aude

Tél. : 04 68 78 68 33
Fax : 04 68 78 91 06
www.fontiesdaude.com
mairie.fontiesdaude@wanadoo.fr

Mairie de Lavalette

Tél. : 04 68 26 81 17
Fax : 04 68 26 93 33
http://commune.lavalette.free.fr
luc.mairielavalette@orange.fr

Mairie de Leuc

Tél. : 04 68 79 61 85
Fax : 04 68 78 42 37
mairie.leuc@wanadoo.fr

Mairie Mas des Cours

Tél. : 04 68 79 60 75
mairie.mas-des-cours@wanadoo.fr

Mairie de Montirat

Tél. : 04 68 78 74 19
Fax : 04 68 78 97 27
montirat.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Palaja

Tél. : 04 68 79 62 15
Fax : 04 68 79 79 80
www.mairie-palaja.fr
mairie@mairie-palaja.fr

Mairie de Pennautier

Tél. : 04 68 25 35 79
Fax : 04 68 11 45 31
mairie.pennautier@orange.fr

Mairie de Pezens

Tél. : 04 68 24 50 00
Fax : 04 68 24 97 67
www.pezens.fr
mairie.pezens@wanadoo.fr

Mairie de Preixan

Tél. : 04 68 26 80 55
Fax : 04 68 26 85 87
mairie.preixan@wanadoo.fr

Mairie de Rouffiac d'Aude

Tél. : 04 68 26 81 76
Fax : 04 68 26 89 69
http://ville.de.rouffiac.free.fr
commune-rouffiac-daude@wanadoo.fr

Mairie de Roullens

Tél. : 04 68 26 80 80
Fax : 04 68 26 89 65
www.roullens.org
roullens.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Trèbes

Tél. : 04 68 78 60 89
Fax : 04 68 78 87 23
www.trebes-info.com
directeur.general@mairie-trebes.fr

Mairie de Villedubert

Tél. : 04 68 78 73 55
Fax : 04 68 78 53 11
mairie.villedubert@wanadoo.fr

Mairie de Villefloure

Tél. : 04 68 69 40 65
Fax : 04 68 69 46 52
http://villefloure.free.fr
mairie.villefloure@wanadoo.fr

Mairie de Villemoustaussou

Tél. : 04 68 47 74 80
Fax : 04 68 47 74 89
www.villemoustaussou.fr
mairie@villemoustaussou.fr

L'Annuaire du CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale

45, rue Aimé Ramond
11890 Carcassonne cedex 9
Tél. : 04 68 77 71 70

- > Service des repas à domicile et Télé-Sécurité : 04 68 77 71 67
- > Service Aide Ménagère : 04 68 77 71 77
- > Service APA : 04 68 77 71 68
- > Aide Légale : 04 68 77 71 82
- > R.M.I : 04 68 77 71 98 / 04 68 77 74 16 / 04 68 77 73 02
- > Service Mandataire 3^{ème} Age : 04 68 77 71 78
- > Service des soins Infirmiers : 04 68 71 58 50
- > Service du patrimoine et location de salle : 04 68 77 71 74
- > Service inscriptions des Accueils de Loisirs : 04 68 77 71 95
- > Service Inscriptions crèches : 04 68 77 71 87
- > Point Info Familles : 04 68 72 31 94

Crèches collectives

Fabre d'Eglantine : 04 68 25 58 85
Le Viguier : 04 68 25 25 19
Jean Jaurès : 04 68 71 30 37
Roseaie : 04 68 47 60 01
Trèbes " Espaces Câlins " : 04 68 78 83 27

Crèches familiales

Carcassonne " Les petits loups " :
04 68 71 20 17
Pezens " Les Galopins " : 04 68 78 90 76

Relais Assistantes Maternelles

Carcassonne Ouest

> secteurs concernés : Carcassonne Ouest,
Pezens, Pennautier, Villemoustaussou :
04 68 47 32 45

Carcassonne Est

> secteurs concernés : Carcassonne Est,
Berriac, Cazilhac, Cavanac, Palaja, Leuc,
Couffoulens, Mas des Cours :
04 68 25 06 85

Lavalette

> secteurs concernés : Lavalette, Roullens,
Preixan, Rouffiac d'Aude, Caux et Sauzens :
04 68 26 34 42

Trèbes

> secteurs concernés : Trèbes, Villedubert,
Fontiès d'Aude, Montirat : 04 68 78 80 60

Ludothèque

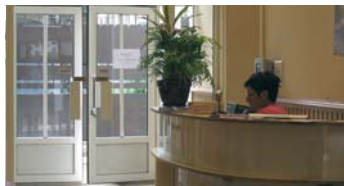
Carcassonne : 04 68 25 34 21
Trèbes : 04 68 78 56 99

Centres sociaux

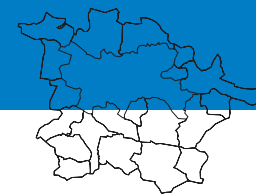
Grazailles : 04 68 71 14 32
La Roseaie : 04 68 71 51 29
Le Viguier : 04 68 25 34 21

Loisirs

Opération Pass'Sports et Bourse loisirs :
04 68 72 62 73



L'Annuaire de l'Agglo



Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

Siège administratif
47, allée d'Iéna
11890 Carcassonne cedex 9
Tél. : Accueil 04 68 10 56 00
Fax (tous services) : 04 68 47 81 60



Direction des affaires administratives - juridiques et des services à la population

- > Accueil
04 68 10 56 00
- > Direction générale
04 68 10 56 91
communaute@agglo-carcassonnais.fr
- > École d'Arts
04 68 10 56 35
ecolesart@agglo-carcassonnais.fr
- > Communication
04 68 10 56 30
- > Services techniques
04 68 10 56 62
- > Équipements loisirs
04 68 10 56 65
- > SPANC (assainissement non collectif) :
04 68 10 56 61
spanc@agglo-carcassonnais.fr

- > Agglo'bus
04 68 10 56 38
Halte Centrale au Dôme : 04 68 47 82 22
Transports à la Demande / transports
pour les personnes à mobilité réduite :

N° Vert 0 810 146 843

agglobus@agglo-carcassonnais.fr

- > Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
04 68 77 71 70
secretariat@cias-carcassonnais.fr
- > SMICTOM
04 68 11 97 00
accueil@smictom-carcassonnais.fr

Direction des affaires financières, de la gestion des ressources, de l'aménagement et du développement

- > Développement économique
04 68 10 56 55 (secrétariat)
- > Habitat
04 68 10 56 51
poledeveloppement@agglo-carcassonnais.fr
- > Programme d'Intérêt Général (PIG)
04 68 10 56 53
- > Marchés publics
04 68 10 56 42
marches@agglo-carcassonnais.fr
- > Finances-Comptabilité
04 68 10 56 41
- > Ressources humaines
04 68 10 56 95

Le guide de l'Agglo



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU CARCASSONNAIS

Communauté d'Agglomération du Carcassonnais



Communauté d'Agglomération
du Carcassonnais

Siège administratif

47, allée d'Iéna

11890 Carcassonne cedex 9

Tél. : 04 68 10 56 00

Fax (tous services) : 04 68 47 81 60

communaute@agglo-carcassonnais.fr